

CHIBOUGAMAU

LATITUDE NORDIQUE

345 P NP DM26

Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Saguenay

6211-19-027

MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHIBOUGAMAU

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Ville de Saguenay

par Métaux BlackRock inc.

Présenté par madame Manon Cyr, mairesse

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation de la Ville de Chibougamau	3
2. Intérêt porté au projet de Métaux BlackRock à Saguenay	3
3. Préoccupations liées au projet	4
4. Suggestions et commentaires pour améliorer le projet	7
5. Position quant à l'autorisation ou non du projet	8

1. Présentation de la Ville

Fondée en 1954, l'histoire de la ville de Chibougamau repose sur la valorisation de gisements miniers. Depuis les années 90 toutefois, l'économie et la vitalité sociale dépendent plutôt sur la transformation des ressources forestières.

Il reste de ce patrimoine un appétit et une réceptivité à l'égard de l'exploitation de mines. Ces compétences de la communauté chibougamoise ont d'ailleurs été dynamisées par le développement et la mise en exploitation, ces dernières années, des mines Éléonore (Goldcorp) et Renard (Stornoway). Ces projets situés sur le territoire de Eeyou Istchee Baie-James, dans la région Nord-du-Québec, ont permis de constater les bénéfices d'une relation contemporaine avec des promoteurs soucieux d'écouter les communautés puis d'adapter leurs projets et leurs pratiques aux attentes normales d'impact structurant à long terme et de développement durable.

On compte à Chibougamau environ 7600 résidents. On y trouve également de nombreuses entreprises de service compétentes pour soutenir des activités industrielles diversifiées, notamment dans le secteur minier.

Dans la portion est de la région administrative Nord-du-Québec, Chibougamau entretient des liens logistiques, sociaux, économiques et familiaux très fluides avec ses voisins du Saguenay–Lac-St-Jean.

2. Intérêt porté au projet

Tout comme dans le Rapport d'enquête et d'audience publique #317 du « *Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean* »¹, nous croyons que les trois composantes du projet, soit le site minier, le tracé choisi pour le transport du concentré et le terminal maritime devraient former un tout indissociable pour la prise de décision gouvernementale.

La population de Chibougamau est directement concernée par le projet, la mine de ferrovanadium devant alimenter l'usine de transformation projetée à Saguenay et soumise à l'examen du BAPE. À la lumière d'importants changements annoncés par le promoteur sans consultation et faisant suite aux audiences publiques des 19 et 20 juin derniers, le projet apparaît non seulement perfectible mais problématique pour la Ville de Chibougamau, notamment en matière de transport, d'impacts sur l'environnement et de création d'emplois.

3. Préoccupations liées au projet

Historique des interventions MBR

Au cours des dernières années, entre la présentation formelle du projet, l'étude d'impacts, de récentes initiatives d'information et des interventions en marge des audiences du BAPE présentement en cours, le promoteur a multiplié les versions et les hypothèses, parfois contradictoires pour le scénario de logistique et de transport.

Il appert que la formule présentement envisagée reposerait sur le transport de concentré, par camion, entre Chibougamau et Saguenay, notamment sur route publique.

Il s'agit pourtant d'un élément fondamental du projet. De tels changements et une telle instabilité suggèrent une improvisation inquiétante pour la suite des choses, tant au moment de la construction que de l'exploitation

Impacts du mode de transport privilégié par le promoteur (transport par camion)

Composante critique du projet, le transport a soulevé de nombreuses questions qui sont demeurées sans réponse du promoteur. Aux yeux de la Ville de Chibougamau, il est néanmoins critique que la Commission du BAPE prenne en considération ces facteurs dans son évaluation du projet :

- Environnement et retombées
 - Les impacts environnementaux de l'exploitation d'un gisement minier sont nettement plus significatifs que ceux liés à l'exploitation d'une usine. Selon la formule d'exploitation retenue par le promoteur, le secteur de Chibougamau accueillerait ces impacts alors que les bénéfices se trouvent minimisés.
- Émissions de GES
 - Il y a un consensus et des obligations à l'effet que toute l'économie du Québec doit réduire ses émissions de gaz à effets de serre. Des efforts de conversion sont déployés à tous les jours en ce sens. Dans le cas du projet de Métaux BlackRock, il est problématique qu'un projet en cours de définition ne s'articule pas déjà sur des bases optimisées pour le transport, privilégiant le transport terrestre au ferroviaire, ce dernier étant pourtant beaucoup moins émetteur. Ici, selon les données fournies par le promoteur, le seul choix du transport routier augmenterait de 440 000 tonnes les émissions de gaz à effets de serre liées à l'exploitation de l'usine de Saguenay.
- Détérioration des infrastructures
 - Certes, un projet s'apprécie en regard de ses retombées économiques. Pour l'intérêt collectif, il faut chercher à maximiser ces gains. Dans le cas présent, le promoteur privilégie le transport sur des routes publiques et cela entraînera une détérioration marquée des infrastructures de transport publiques. La société québécoise devra donc assumer des coûts de détérioration des infrastructures qui pourraient être évités.
- Périodes de dégel
 - Il est permis d'être perplexe devant le choix du transport routier pour alimenter l'usine de transformation de Saguenay en fonction des discontinuités incontournables en période dégel, une contrainte qui ne s'observe pas avec le transport ferroviaire.
- Sécurité des usagers de la route
 - En fonction de son rôle en matière de sécurité et d'organisation du territoire, la Ville de Chibougamau se soucie également de l'impact de l'ajout de camions lourds à toutes les 12 minutes sur les routes privilégiées pour assurer sa connexion critique avec le sud du Québec.

Durée des contrats de transport

Soucieux d'effectuer le relais des préoccupations de la communauté de Chibougamau, nous portons à l'attention de la Commission une autre contradiction dans les pratiques du promoteur en matière de transport. En effet, Métaux BlackRock a proposé aux transporteurs routiers des ententes de service de deux ans alors que la durée de vie utile des camions adaptés aux besoins de la mine et qui y seraient dédiés est plutôt de cinq ans. Il s'agit d'un autre problème qu'il nous fallait relever.

Démarches de consultations incomplètes du promoteur

Lors de la période de questions et réponses de l'audience publique, le promoteur a mentionné avoir consulté différentes municipalités sur son scénario de transport routier mais, à la question du président à savoir s'il avait des comptes-rendus de ces consultations, il a confirmé ne pas en avoir. Selon toutes vraisemblances, les démarches d'information et de consultation des autres communautés du Saguenay–Lac-St-Jean concernées par les choix du promoteur sont largement défailtantes, soulevant des doutes sur la légitimité de l'avenue préconisée.

Retombées économiques et sociales

En revoyant à la baisse les prévisions de production annuelle, le promoteur générera sensiblement les mêmes impacts environnementaux mais les retombées positives à Chibougamau seront largement inférieures. Une manière de compenser cette réduction des retombées sociales et économiques et de préserver un équilibre minimal passait par l'utilisation du pôle logistique multiusagers développé par la Ville de Chibougamau, en plus de réduire tous les impacts précités, grâce au transport ferroviaire. Sans explication claire, le promoteur rejette cette alternative, ce que la Ville de Chibougamau regrette.

Lien de confiance ébranlé

Exploiter un gisement minier afin d’approvisionner une usine de transformation à Saguenay comporte des risques significatifs. Notre capacité collective à consentir à ces risques repose sur la crédibilité et la rigueur des pratiques d’un promoteur. Chibougamau pourrait cohabiter avec les opérations minières de Métaux BlackRock. À la lumière de l’absence de réponses du promoteur aux questions de la Ville, de la Commission du BAPE et du public lors des audiences, il est nécessaire de se questionner respectueusement sur les compétences, la capacité, la crédibilité et la rigueur des pratiques du promoteur pour développer, construire et exploiter une mine autant qu’une usine de traitement.

Cela s’ajoute aux carences de véritables consultation observées au fil des années. Le promoteur a, plus souvent qu’autrement, tenu des séances d’information – fort différentes de démarches de consultation – annoncées à la dernière minute.

4. Suggestions et commentaires pour améliorer le projet

Pour la Ville de Chibougamau, deux changements majeurs, voire des virages, sont nécessaires pour que le projet d’usine de Métaux BlackRock à l’étude par la Commission soit acceptable.

4.1 Rigueur et culture organisationnelle

À la lumière des dernières années et des présentes audiences publiques du BAPE, il nous paraît critique que l’approche de Métaux BlackRock soit revue. Considérant tous les risques opérationnels liés à l’usine et à l’exploitation du gisement en amont qui la justifie, les enjeux relevés dans le présent mémoire ne sont pas ponctuels. Ils témoignent d’épisodes répétés de manque de considération et d’écoute des communautés d’accueil. C’est pourquoi nous estimons qu’un changement majeur doit être observé au sein de l’entreprise avant qu’on ne consente à ce qu’elle aille de l’avant avec une usine puis un gisement.

4.2 Transport

À partir des critères énoncés dans le présent document, la Ville de Chibougamau demande que le projet ne soit autorisé que si le transport ferroviaire, à partir de Chibougamau, est retenu. Nous croyons humblement que ces critères n'ont rien de déraisonnable mais qu'ils représentent des évidences lorsqu'on aspire à développer des activités industrielles d'envergure au Québec au 21^e siècle.

5. Position quant à l'autorisation ou non du projet

Bien que la Ville de Chibougamau souhaite la valorisation du gisement de ferrovanadium dans son secteur et qu'elle consente à ce que le minerai soit traité à Saguenay, elle juge le projet soumis irrecevable. C'est pourquoi, à moins de changements majeurs en matière de gestion et de transport, elle ne souhaite pas que le projet soit autorisé.

Enfin, pour nous, l'émission de permis temporaires ou conditionnels permettant dans un premier temps le transport routier n'est pas recevable, de crainte que le promoteur finisse par obtenir la levée de ces conditions, une fois ses infrastructures construites.
